

## DEMANDE D'AIDE DU FONDS SOCIAL

### NOTICE D'INFORMATION

#### ❖ Qu'est ce que les fonds sociaux ?

Il existe au sein du collège Paul Portier deux fonds spécifiques :

Le fonds social des cantines et le fonds social collégien.

Ces deux fonds ont pour but de répondre par différentes aides aux situations difficiles que peuvent rencontrer les familles pour faire face à certaines dépenses liées à la scolarité de leurs enfants.

#### ❖ Le fond social des cantines :

Il a pour but d'aider les familles rencontrant des difficultés financières à régler la restauration scolaire. Pour formuler une demande, il suffit de remplir l'imprimé disponible sur le site du collège ou bien d'en faire la demande au collège et de le déposer au service de gestion ou à l'assistante sociale.

#### ❖ Modalités de fonctionnement :

Ce dossier est simple à constituer et sera traité lors de la commission des fonds sociaux de façon anonyme en fonction des modalités délibérées en Conseil d'Administration. Les membres de cette commission sont tenus de respecter le secret des délibérations. Chaque situation est examinée individuellement. L'aide est totalement indépendante des bourses et peut s'y ajouter.

#### ❖ Comment constituer un dossier ?

- ✓ Remplir le dossier d'aide fonds social et le retourner au collège (*le dossier est disponible au collège et sur le site internet*).
- ✓ Joindre les justificatifs suivants :
  - Le dernier avis d'imposition
  - Les justificatifs des ressources des 3 derniers mois (fiche de salaire, prestation CAF ou MSA, allocation chômage...)

**Enfin, pour toute information pratique, veuillez contacter le secrétariat ou l'assistante sociale de l'établissement.**